



COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Note de présentation synthétique
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

INTRODUCTION

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

PRESENTATION GENERALE

Les résultats du compte administratif sont identiques au compte de gestion établi par le comptable public. Cette « double » comptabilité garantit la transparence et l'exactitude des comptes publics. Tandis que l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, le comptable public, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité des opérations.

Les dépenses et recettes de l'exercice 2025 de la commune de Village-Neuf (prévisions budgétaires et réalisations) se décomposent selon la présentation générale suivante :

	Dépenses		Recettes		Résultat
	Prévisions	Réalizations	Prévisions	Réalizations	
Fonctionnement	6 497 000,00 €	5 051 298,55 €	6 497 000,00 €	6 690 071,51 €	1 638 772,96 €
Opérations réelles	4 945 000,00 €	4 590 684,57 €	5 722 735,27 €	5 916 991,07 €	
Opérations d'ordre	1 552 000,00 €	460 613,98 €	6 000,00 €	4 815,71 €	
Résultat reporté			768 264,73 €	768 264,73 €	
Investissement	6 563 000,00 €	3 503 674,76 €	6 563 000,00 €	4 912 843,41 €	1 409 168,65 €
Opérations réelles	6 553 000,00 €	3 496 023,11 €	4 253 224,44 €	3 695 617,93 €	
Opérations d'ordre	10 000,00 €	7 651,65 €	1 556 000,00 €	463 449,92 €	
Résultat reporté			753 775,56 €	753 775,56 €	
Total	13 060 000,00 €	8 554 973,31 €	13 060 000,00 €	11 602 914,92 €	3 047 941,61 €
Opérations réelles	11 498 000,00 €	8 086 707,68 €	9 975 959,71 €	9 612 609,00 €	
Opérations d'ordre	1 562 000,00 €	468 265,63 €	1 562 000,00 €	468 265,63 €	
Résultat reporté	- €	- €	1 522 040,29 €	1 522 040,29 €	
Restes à réaliser (invest.)		3 014 000,00 €		959 000,00 €	- 2 055 000,00 €
Excédent de clôture					992 941,61 €

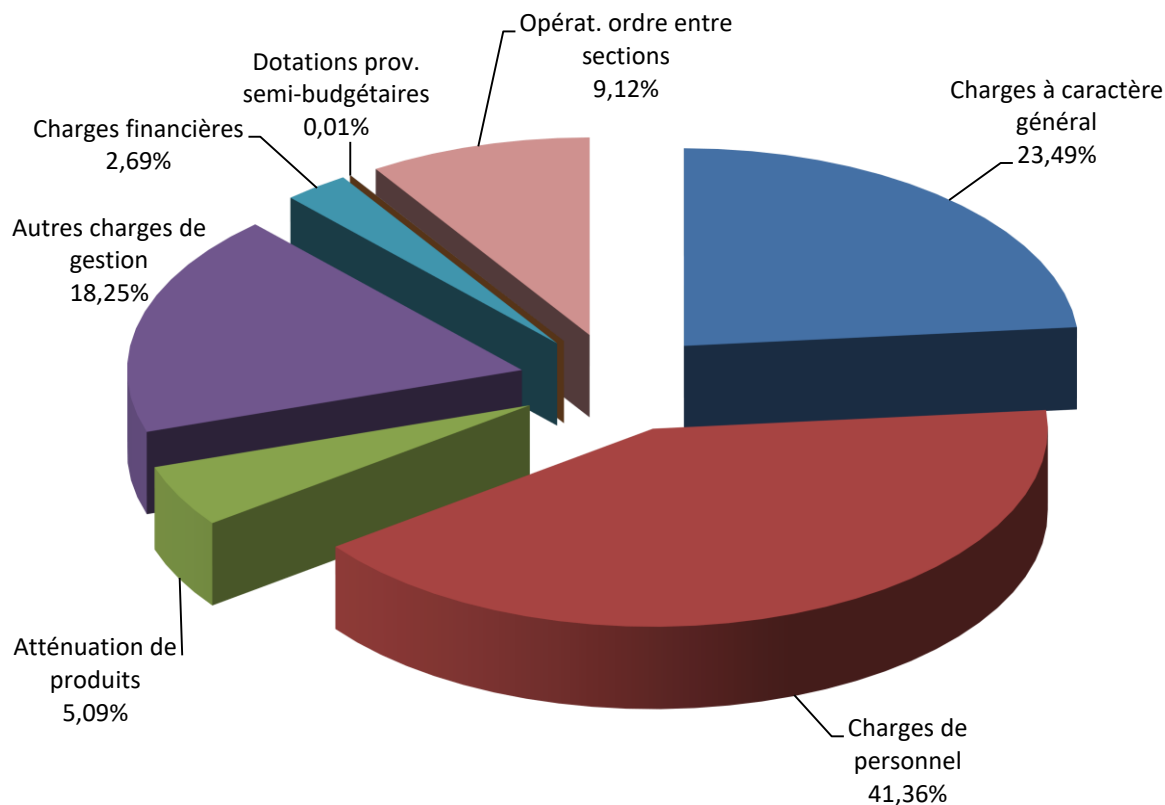
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 5 051 298,55 € et comprennent :


⇒ des opérations réelles pour 4 590 684,57 € ;

⇒ des dépenses d'ordre pour 460 613,98 €.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.



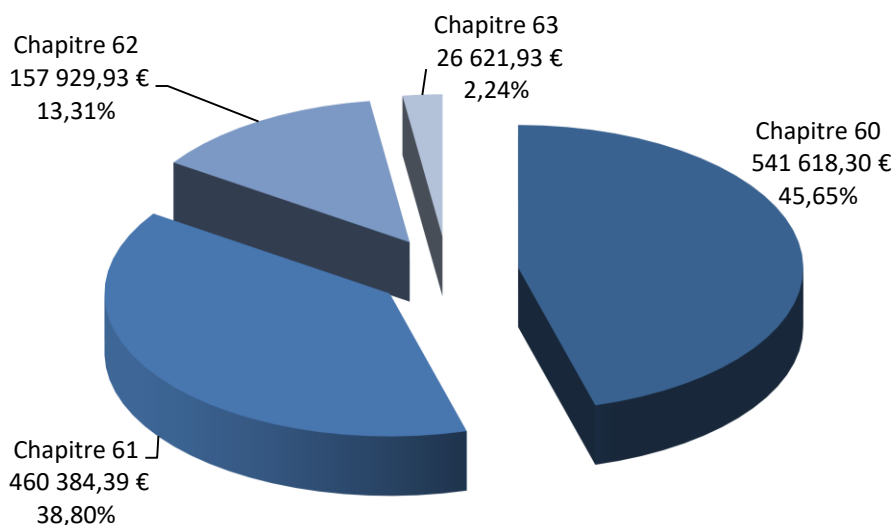
		Budget 2025	Réalisations 2025
011	Charges à caractère général	1 445 000,00 €	1 186 554,55 €
012	Charges de personnel	2 146 000,00 €	2 089 156,68 €
014	Atténuation de produits	261 000,00 €	257 068,00 €
65	Autres charges de gestion	945 000,00 €	921 741,94 €
66	Charges financières	146 000,00 €	135 812,84 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €
68	Dotations prov. semi-budgétaires	1 000,00	350,56 €
Dépenses réelles totales		4 945 000,00 €	4 590 684,57 €
042	Opérat. ordre entre sections	343 000,00 €	460 613,98 €
023	Vir. à la section d'investiss.	1 209 000,00 €	
Dépenses d'ordre totales		1 552 000,00 €	460 613,98 €
TOTAL		6 497 000,00 €	5 051 298,55 €

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le chapitre 60 (à l'exception des comptes 6031) - Achats et variations des stocks - comprenant les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures diverses... ;
- ↪ le chapitre 61 - Autres charges externes - Services extérieurs - comprenant notamment les charges mobilières et immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voiries, matériels et autres biens, les opérations de maintenance, les primes d'assurance, la documentation générale et les études non imputables en investissement, ... ;
- ↪ le chapitre 62 (à l'exception des comptes 621) - Autres charges externes - Autres services extérieurs - comprenant notamment les annonces et insertions, les publications, catalogues et imprimés, les cérémonies et réceptions, les frais d'affranchissement et de télécommunications,... ;
- ↪ les comptes 635 et 637 du chapitre 63 - Impôts, taxes et versements assimilés.



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le compte 621 - Personnel extérieur au service - du chapitre 62 pour 11 187,21 € ;
- ↪ le compte 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts et autres organismes) du chapitre 63 pour 39 606,61 € ;
- ↪ le chapitre 64 - Charges de personnel : 2 038 362,86 € décomposés entre les comptes :
 - 641 - Rémunérations du personnel (traitements et indemnités des personnels titulaires et non titulaires) ;
 - 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance ;
 - 647 - Autres charges sociales.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les crédits mobilisés à ce chapitre sont imputés aux comptes suivants :

- article 739116 : Aucun prélèvement en 2025 au titre de l'article 55 de la loi SRU. Les dépenses antérieures consacrées au développement des logements sociaux, déductibles des pénalités, dépassent le montant du prélèvement dû au titre de l'année 2025 (98 232.62 €) ;
- article 739218 : Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) prélevé des recettes fiscales pour un montant de 79 493 €.
- article 7392221 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 177 575,00 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, d'un montant de 921 741,94 €, se décompose selon la ventilation suivante :

- ↪ 78,59% pour les diverses subventions de fonctionnement (associations, CCAS et autres organismes publics) ;
- ↪ 3,02% pour les contributions aux organismes de regroupement (adhésion à la Brigade Verte, ...) ;
- ↪ 13,57% pour les indemnités et cotisations afférentes ;
- ↪ 4,81% pour les droits et licences de procédés logiciels (dématérialisation du contrôle de légalité et des marchés publics, espace de stockage de données) et les dépenses à caractère exceptionnel non imputables à la section d'investissement (désamiantage et démolition du hangar agricole sur la propriété sise rue de Blauen).

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre correspond aux charges financières qui s'établissent à 135 812,84 €, dont 144 124,12 € pour les intérêts de la dette réglés à l'échéance et - 8 311,28 € pour le rattachement des Intérêts Courus Non Echus (extourne des ICNE 2024 pour - 83 651,09 € et rattachement des ICNE 2025 pour 75 339,81 €).

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Les crédits dépensés correspondent aux provisions pour risques et charges 2025 (350,56 €).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

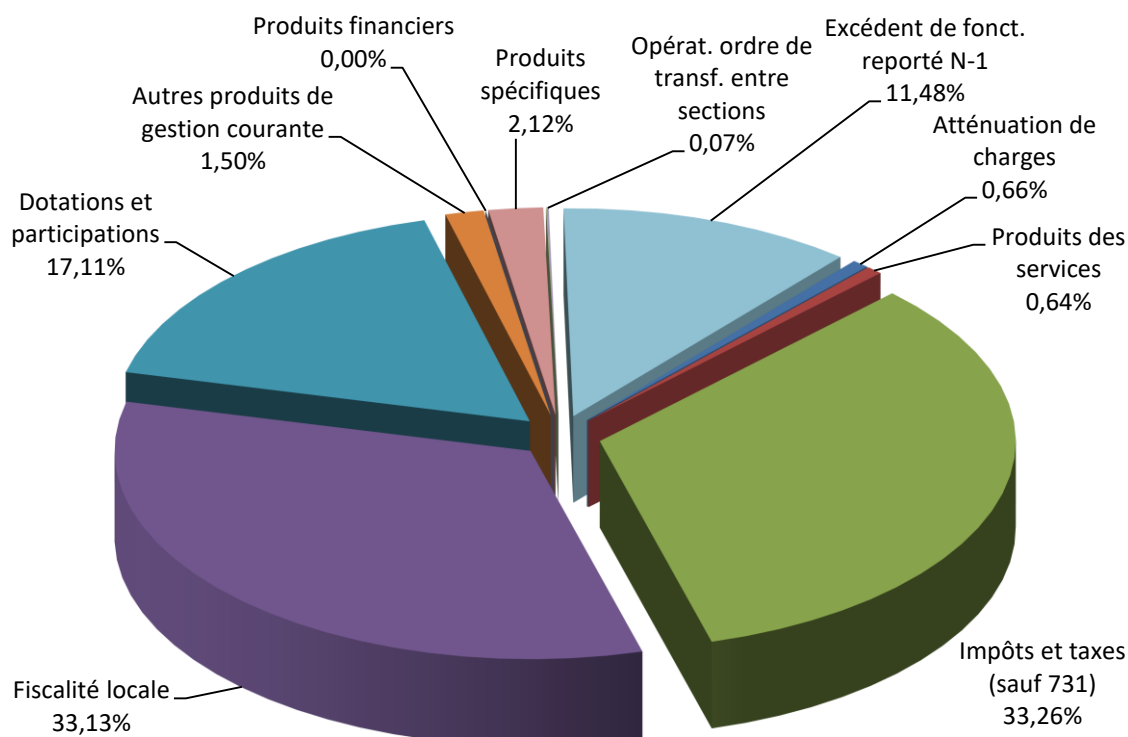
Ces opérations pour un montant de 460 613,98 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (écritures budgétisées), aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont également reprises en recettes d'investissement au chapitre 040.

NB : Le chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il est exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 6 690 071,51 € et comprennent :

- ⇒ des opérations réelles pour 5 916 991,07 € ;
- ⇒ des opérations d'ordre pour 4 815,71 € ;
- ⇒ un excédent de fonctionnement reporté de 768 264,73 €.



		Budget 2025	Réalisations 2025
013	Atténuation de charges	44 000,00 €	44 265,76 €
70	Produits des services	43 735,27 €	42 831,68 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 223 000,00 €	2 224 920,21 €
731	Fiscalité locale	2 188 000,00 €	2 216 443,60 €
74	Dotations et participations	1 115 000,00 €	1 144 945,83 €
75	Autres produits de gestion courante	106 000,00 €	100 228,81 €
76	Produits financiers	-	109,25 €
77	Produits spécifiques	1 000,00	141 505,44 €
78	Reprises sur dépréciations et provisions	2 000,00	1 740,49 €
Recettes réelles totales		5 722 735,27 €	5 916 991,07 €
042	Opérat. ordre de transf. entre sections	6 000,00	4 815,71 €
Recettes d'ordre totales		6 000,00	4 815,71 €
TOTAL (exercice 2025)		5 728 735,27 €	5 921 806,78 €
R002	Excédent de fonct. reporté N-1	768 264,73 €	768 264,73 €
TOTAL (2025 + reports N-1)		6 497 000,00 €	6 690 071,51 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre globalisé d'un montant total de 44 265,76 € est crédité par le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances et autres droits ainsi que les remboursements de frais (refacturation de charges diverses) pour un montant total de 42 831,68 €.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 731 - Fiscalité locale : 2 216 443,60 € comprenant l'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation de résidences secondaires uniquement et la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- 732 - Fiscalité reversée : 2 224 920,21 € correspondant au reversement de la fiscalité professionnelle perçue par Saint-Louis Agglomération (SLA) pour 1 671 841,00 €, au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 473 283,00 € et au fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 79 796,21 €.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 741 - Dotation globale de fonctionnement : 62 674,00 € correspondant uniquement à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la part forfaitaire de la DGF étant égale à 0 € ;
- 742 - Dotations aux élus locaux pour 163 € ;
- 744 - FCTVA : 5 234,17 € attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds ;
- 746 - Dotation générale de décentralisation : 3 000,00 € versée suite à la modification du PLU ;
- 747 - Participations : 15 325,00 € versés par divers organismes (reversement par le Syndicat du Gaz de l'excédent de fonctionnement capitalisé à ses communes membres, subvention au titre de la dotation cantonale du fonds d'intervention alsacien) ;
- 748 - Autres attributions et participations : 1 058 549,66 € correspondant aux attributions de péréquation et de compensation (DCRTP pour 204 924,00 €), au versement des allocations compensatrices pour 793 138,00 € (foncier bâti des industries notamment) et aux prestations d'accueil périscolaire, service jeunesse et « plan mercredi » essentiellement versées par la CAF pour 60 487,66 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : chapitre crédité par les revenus des immeubles, l'encaissement des pénalités de retard appliquées aux marchés publics, la redevance sur l'énergie hydraulique et divers remboursements ou redevances.

Chapitre 76 - Produits financiers

Chapitre 77 - Produits spécifiques crédité par l'annulation de mandats sur exercice antérieur et l'encaissement des crédits des cessions d'immobilisation, la prévision budgétaire s'opérant au chapitre 024 des recettes d'investissement (chapitre budgétaire sans exécution comptable).

Chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions crédité par les reprises sur dépréciations des actifs circulants de l'exercice 2024 pour 1 740,49 € (en rapport avec les provisions pour risques et charges du chapitre 68 des dépenses de fonctionnement).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Ces opérations correspondent essentiellement aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces recettes sont également reprises en dépenses d'investissement au chapitre 040).

Dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 3 503 674,76 € et comprennent des opérations réelles pour 3 496 023,11 € et des opérations d'ordre pour 7 651,65 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2025 d'un montant de 3 014 000 € constituent des crédits ouverts, votés en 2025, qui seront repris dans le budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses d'investissement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.

		Budget 2025	Réalizations 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	10 402,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	429 000,00 €	425 290,92 €
20	Immobilisations incorporelles	193 000,00 €	22 634,23 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €	10 410,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 658 000,00 €	865 736,18 €
23	Immobilisations en cours	3 873 000,00 €	2 007 488,58 €
27	Autres immobilisations financières	25 000,00 €	- €
45	Chap. d'opérations pour compte de tiers	155 000,00 €	154 060,43 €
Dépenses réelles totales		6 553 000,00 €	3 496 023,11 €
040	Opérat. ordre entre sections	6 000,00	4 815,71 €
041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €	2 835,94 €
Dépenses d'ordre totales		10 000,00 €	7 651,65 €
TOTAL		6 563 000,00 €	3 503 674,76 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	-	-
TOTAL (2025 + reports N-1)		6 563 000,00 €	3 503 674,76 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	3 014 000,00 €
TOTAL (Réalizations + RAR)		-	6 517 674,76 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre est utilisé pour le reversement à Saint-Louis Agglomération du produit de la taxe d'aménagement encaissé par la commune dans les zones d'activités intercommunales depuis le 1^{er} janvier 2023.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts pour 425 290,92 €.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Ce chapitre finance les frais d'études préalables à une programmation imputable à la section d'investissement, les dépenses liées à la modification du PLU, les diagnostics avant travaux (relevés topographiques, analyses de sol, ...), les frais d'insertion imputables à la section (avis d'appel public à la concurrence, ...) et l'acquisition et la formation d'utilisation des logiciels des matériels informatiques.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions d'équipement attribuées par la commune aux personnes de droit privé (associations, bailleurs sociaux, ...) pour soutenir leurs investissements.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre correspond aux multiples investissements réalisés sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers rentrant dans le patrimoine de la collectivité. Toutes ces dépenses figurent dans la liste communiquée aux membres du Conseil Municipal à chaque séance.

Il comprend entre autres :

- les agencements divers et aménagements de terrains : achat de matériel pour l'aménagement d'espaces verts, installation d'arceaux pour vélos et mise en place de bornes d'éclairage extérieur au RiveRhin ;
- les travaux d'investissement sur les bâtiments administratifs : Modernisation du système d'alarme anti-intrusion de la mairie, remplacement de serrures et de blocs secours, réparation de l'ascenseur et travaux sanitaires divers en mairie ;
- les travaux d'investissement sur les bâtiments scolaires : isolation acoustique d'une classe et remplacement des volets de l'école maternelle, pose d'un plancher dans les combles de l'école Vauban, modernisation de l'alarme et remplacement du système de fermeture des portes de secours de l'école Schweitzer, travaux sanitaires divers (tuyau de descente des eaux usées à l'école Vauban, chauffe-eau à l'école maternelle, ...) ;
- les travaux exécutés dans le complexe RiveRhin : relamping de la salle culturelle, installation d'une enseigne lumineuses, travaux sanitaires divers (pompes, réparations de fuites, purgeurs, ...), aménagement des loges, remplacement du vidéoprojecteur, remplacement de câbles et tendeurs de porteuses scéniques motorisées ;
- les achats de matériel pour le cimetière ;
- les travaux réalisés dans la maison communale ;
- les travaux d'investissement réalisés sur les immeubles de rapport : poursuite des travaux de réhabilitation des appartements situés 86 rue du Général de Gaulle, comprenant un logement au 1^{er} étage (travaux terminés en 2024) et deux logements au 2^{ème} étage ;

- les travaux réalisés sur différents bâtiments publics : remplacement des menuiseries extérieures de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sise 11 rue du Maréchal Foch, travaux sur les installations de chauffage dans divers bâtiments municipaux (vestiaires du stade, centre pour l'enfance, maison communale) ;
- les travaux de rénovation du logement de service au RiveRhin et installation d'une nouvelle cuisine ;
- la rénovation de la toiture principale de l'église Saint-Nicolas et le remplacement d'une cheminée en toiture de la mairie ;
- la réfection ponctuelle de voiries et l'achat de mobilier urbain (corbeilles de propreté, barrières) ;
- les travaux de signalisation horizontale et verticale dans diverses rues, l'achat de silhouettes de prévention routière, l'installation d'un panneau lumineux devant la Maison de Haute-Alsace, l'installation de coussins berlinois dans la rue de la Petite Camargue et installation d'un puits filtrant avec décanteur dans la rue des Pierres ;
- l'achat de coffrets électriques et les travaux portant sur le réseau d'éclairage public ;
- l'achat d'illuminations de Noël ;
- l'installation d'une sirène d'alerte en toiture de l'église et le remplacement du matériel de défense incendie (extincteurs, poteaux d'incendie) conformément à la périodicité réglementaire ou en cas de défectuosité ou de mise aux normes ;
- l'acquisition de matériels et outillages divers (poste à souder, perceuse visseuse, nettoyeur haute pression, arroseurs pour le stade, protecteurs de câbles, ...) ;
- les investissements sur les matériels de transports pour les services techniques (achat d'une remorque), y compris les grosses réparations sur le parc de véhicules, et l'achat de vélos électriques pour la gendarmerie nationale ;
- les matériels informatiques et notamment les équipements des écoles (classe mobile, déploiement du wifi à l'école Vauban, ...) ;
- le mobilier et les matériels de bureau, scolaires et autres, et notamment l'achat d'un photocopieur pour la mairie ;
- le matériel de téléphonie ;
- les autres immobilisations corporelles : interventions sur les équipements de cuisine et armoires frigorifiques au RiveRhin, confection de protections pour les tentes, clôture de l'aire de jeux Ritty, ...

Les crédits budgétisés et non consommés (opérations engagées mais non mandatées en 2025, dépenses décidées mais non exécutées à la clôture de l'exercice) sont inscrits dans l'état des restes à réaliser constatés au 31/12/2025 et seront repris dans le budget primitif 2026.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux travaux et honoraires des opérations suivantes :

- Construction d'une grande crèche rue des Merles (suite) ;
- Aménagement du local jeunes au RiveRhin ;
- Honoraires du maître d'œuvre et travaux de rénovation de l'école Vauban ;
- Réaménagement de la rue du Maréchal Foch (suite et fin des travaux commencés en 2024), aménagement du square rue du Marché et des espaces extérieurs devant la MAM.

Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée

- Réaménagement de la rue du Maréchal Foch (part départementale).

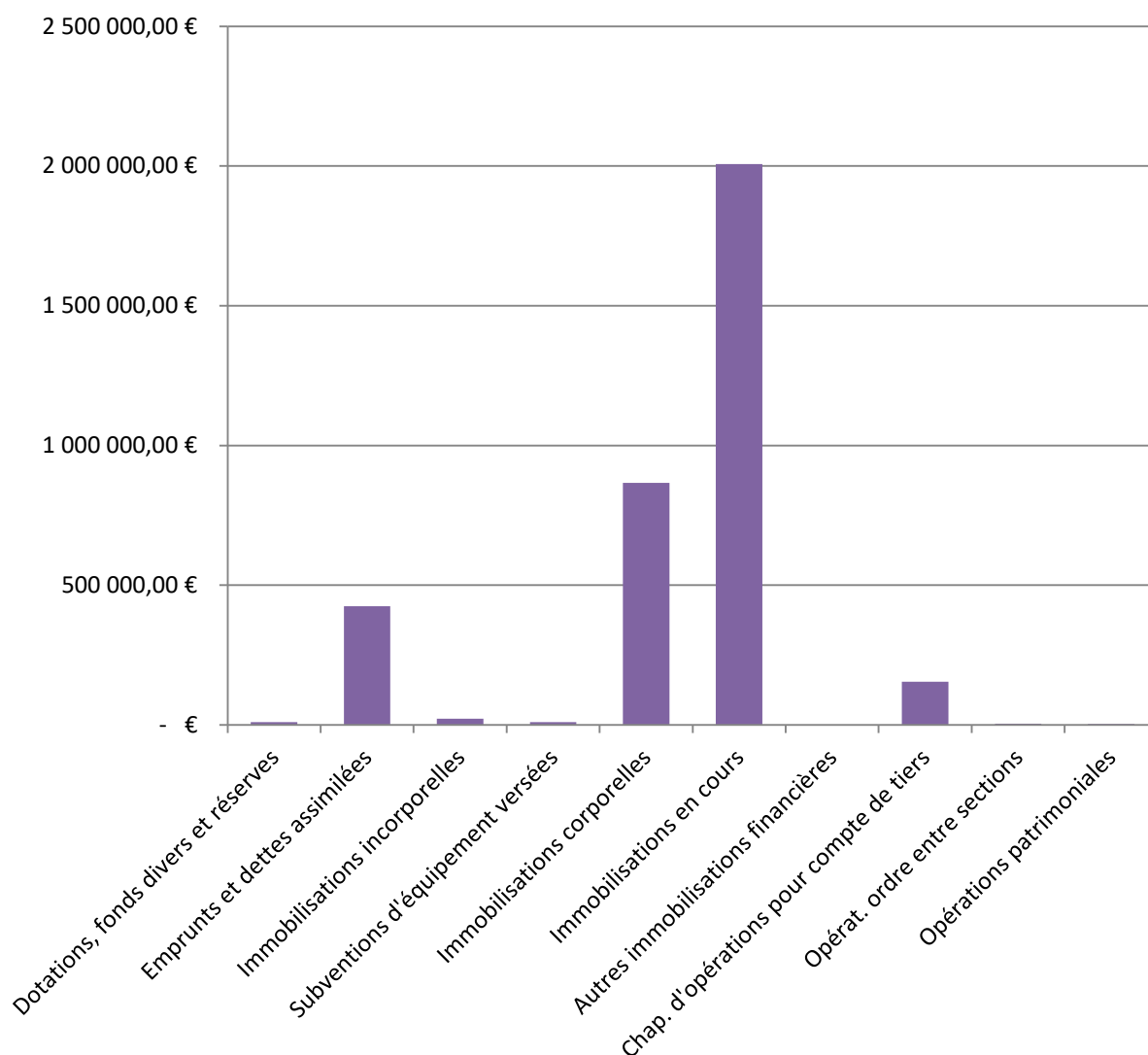
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces dépenses sont également reprises en recettes de fonctionnement au chapitre 042).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

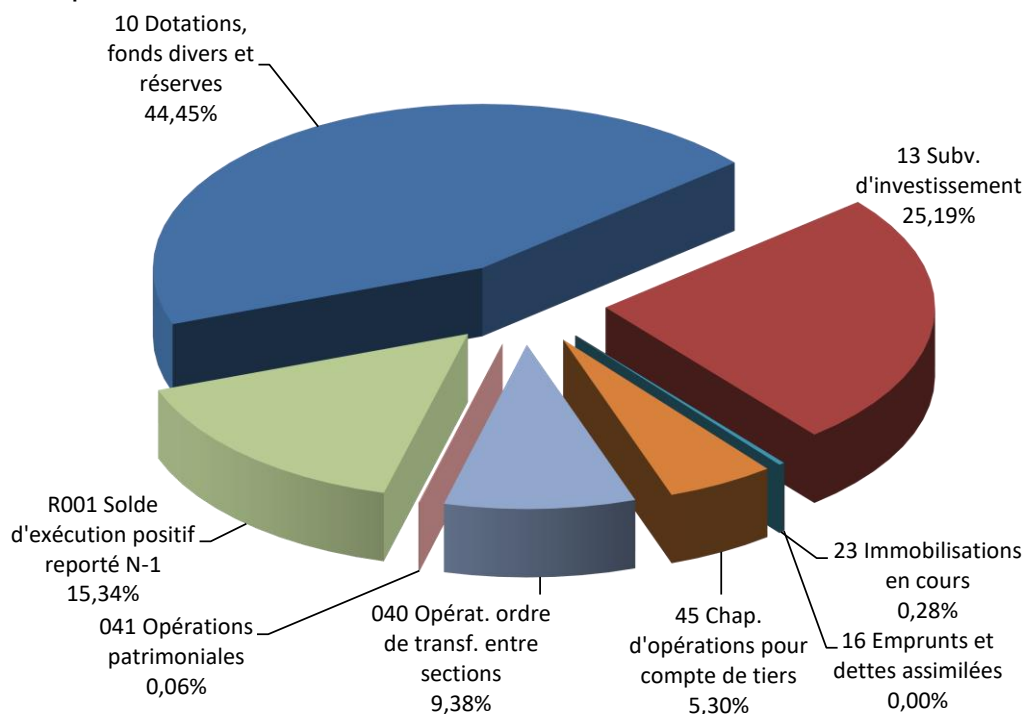
Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire).

Dépenses d'investissement de l'exercice 2025




Recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 4 912 843,41 €. Elles comprennent des opérations réelles pour 3 695 617,93 €, des opérations d'ordre pour 463 449,92 € et un excédent d'investissement reporté de 753 775,56 €.



		Budget 2025	Réalizations 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 176 224,44 €	2 183 777,87 €
13	Subv. d'investissement	1 455 000,00 €	1 237 671,91 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €
23	Immobilisations en cours	13 000,00 €	13 887,20 €
45	Chap. d'opérations pour compte de tiers	261 000,00 €	260 280,95 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	347 000,00	
Recettes réelles totales		4 253 224,44 €	3 695 617,93 €
040	Opérat. ordre de transf. entre sections	343 000,00 €	460 613,98 €
041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €	2 835,94 €
021	Vir. de la section de fonctionnement	1 209 000,00 €	
Recettes d'ordre totales		1 556 000,00 €	463 449,92 €
TOTAL (exercice 2025)		5 809 224,44 €	4 159 067,85 €
R001	Solde d'exécution positif reporté N-1	753 775,56 €	753 775,56 €
TOTAL (2025 + reports N-1)		6 563 000,00 €	4 912 843,41 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	959 000,00 €
TOTAL (Réalizations + RAR)		-	5 871 843,41 €

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les produits de ce chapitre proviennent du fonds de compensation de la TVA (9,38%), de la taxe d'aménagement (0,76%) et des excédents de fonctionnement capitalisés (89,85%).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les subventions perçues d'un montant total de 1 237 671,91 € correspondent aux subventions suivantes :

- ↪ Collectivité Européenne d'Alsace : achat de micros et de projecteurs scéniques ;
- ↪ Saint-Louis Agglomération : fonds de concours pour l'installation d'un éclairage à Leds au RiveRhin et subvention pour l'installation d'un abri bus ;
- ↪ Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : solde de la subvention attribuée pour la construction de la grande crèche ;
- ↪ Région Grand-Est : appel à projet « trame verte » ;
- ↪ Territoire d'Energie Alsace : interventions diverses sur le réseau d'éclairage public (redevance R2) ;
- ↪ Agglobasel : aménagement de la rue du Maréchal Foch.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Régularisation des écritures correspondant aux travaux dans la rue du Maréchal Foch payés par la commune pour le compte de la CeA.

Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée

Remboursement par la CeA des travaux de réaménagement de la rue du Maréchal Foch effectués par la commune sur le domaine public départemental.

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations

La prévision des cessions d'immobilisation se fait grâce à la ligne budgétaire 024. Seuls sont prévus les montants des cessions estimés sans plus ou moins-value. C'est un chapitre sans exécution : le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations pour un montant de 460 613,98 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (écritures budgétisées), aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces recettes sont également reprises en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

NB : Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en dépenses d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats globaux de la section de fonctionnement et de la section d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats reportés	768 264,73 €	753 775,56 €
Recettes de l'exercice 2025	5 921 806,78 €	4 159 067,85 €
Dépenses de l'exercice 2025	-5 051 298,55 €	-3 503 674,76 €
Restes à réaliser en recettes	-	959 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-	-3 014 000,00 €
Résultats de clôture au 31/12/2025	1 638 772,96 €	-645 831,35 €

L'excédent de la section de fonctionnement couvrant le déficit d'investissement, il convient de prélever la somme de 645 831,35 € de cet excédent et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global de l'exercice 2025 est donc de :

Excédent de fonctionnement :.....	+ 1 638 772,96 €
Déficit d'investissement :.....	- 645 831,35 €
	<hr/>
	+ 992 941,61 €